



AIR CANADA

[Communiqués](#)

Air Canada accuse réception de la décision arbitrale relative aux régimes de retraite des TCA

MONTRÉAL, le 16 sept. 2011 /CNW Telbec/ - Air Canada a annoncé aujourd'hui qu'elle a reçu la décision arbitrale concernant les dispositions relatives aux régimes de retraite offerts aux nouveaux employés représentés par le Syndicat des travailleurs et travailleuses de l'automobile (TCA). Les TCA représentent quelque 4 000 agents - Ventes et Service clientèle d'Air Canada.

Le processus d'arbitrage a été établi en vertu de la Convention collective conclue entre Air Canada et les TCA, qui a été ratifiée par le syndicat le 27 juin 2011. En vertu de l'entente, la question des régimes de retraite pour les employés embauchés après la date de ratification a d'abord été soumise à un processus de médiation, puis à un arbitrage. Dans la décision rendue aujourd'hui, l'arbitre Kevin Burkett a établi qu'un régime de retraite hybride, composé en partie de cotisations déterminées et de prestations déterminées, s'appliquerait aux nouveaux employés représentés par les TCA.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications d'Air Canada au public peuvent contenir des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Comme, de par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses, ils sont sujets à d'importants risques et incertitudes, dont ceux qui sont énoncés ci-après. Les énoncés prospectifs ne sont donc pas entièrement assurés en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes et de l'incertitude générale qui caractérise le secteur. À terme, les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces énoncés prospectifs du fait de l'action de divers facteurs, dont l'état du secteur, du marché, du crédit et de la conjoncture en général, la capacité de réduire les coûts d'exploitation et d'obtenir du financement, les questions de retraite, les prix de l'énergie, les taux de change et d'intérêt, les relations du travail, la concurrence, les conflits armés, les attentats terroristes, les épidémies, les facteurs environnementaux (notamment les systèmes météorologiques et autres phénomènes de la nature et les facteurs d'origine humaine), les questions d'assurance et les coûts qui y sont associés, l'évolution de la demande en fonction du caractère saisonnier du secteur, les questions d'approvisionnement, l'évolution de la législation, de la réglementation ou de procédures judiciaires, les litiges actuels et éventuels avec des tiers ainsi que les facteurs dont il est fait mention dans les documents financiers publics d'Air Canada consultables au www.sedar.com. Toute déclaration prospective contenue dans le présent communiqué représente les attentes d'Air Canada, en date de celui-ci, et elle peut changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs, ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation des valeurs mobilières applicable.

Pour plus de renseignements: Renseignements :

Isabelle Arthur (Montréal) 514 422-5788

Peter Fitzpatrick (Toronto) 416 263-5576

Angela Mah (Vancouver) 604 270-5741

Internet : aircanada.com

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

